

FORMULAIRE DE MODIFICATION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

1. Renseignements sur le compte

Numéro de compte

Code du courtier/repr. FundSERV

Nom du titulaire du compte (nom de famille, second prénom, prénom)

2. Virements

Virements uniques Virements prévus Date de début (jj/mm/aaaa) _____ Date de fin (jj/mm/aaaa) _____

Fréquence des virements prévus (si la fréquence n'est pas précisée, les versements seront effectués par défaut sur une base mensuelle) :

Hebdomadaire Aux deux semaines Bimensuelle Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

VIREMENT DE :

VIREMENT À :

Nom du fonds	Code du fonds	Montant		Nom du fonds	Code du fonds	Montant	
		<input type="radio"/> \$ ou <input type="radio"/> Nbre d'unités				<input type="radio"/> \$ ou <input type="radio"/> %	

3. Directives de placement

Nom du fonds	Code du fonds	Commission sur frais de souscription initiaux (%)	N° d'ordre électronique	Répartition du dépôt	Débits préautorisés (DPA)	Retraits – Versements de revenu ou PRA
				<input type="radio"/> \$ ou <input type="radio"/> %		<input type="radio"/> \$ ou <input type="radio"/> %
					\$	
					\$	
					\$	
					\$	
TOTAL					\$	

En cas de divergence entre le nom du fonds et le code du fonds, nous utiliserons le code du fonds.

4. Programme de retraits automatiques (PRA) Nouveau ou Changement (Indiquez les répartitions des retraits à la section 3.)

Fréquence : Hebdomadaire Aux deux semaines Bimensuelle Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Montant _____ \$ Brut ou Net

Date de début (jj/mm/aaaa)

Dépôt dans mon compte bancaire – VEUILLEZ JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ Envoyez-moi un chèque

5. Versements de revenu de retraite (FRR/FRV/FRRI/FRRP seulement) (Indiquez les répartitions des retraits à la section 3.)

- Versement minimal en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
- Versement maximal en vertu de la législation provinciale/fédérale sur les pensions (fonds immobilisés)
- Versement minimal basé sur l'âge de l'époux/du conjoint de fait (ne s'applique pas au Nouveau-Brunswick)
- Montant nivelé _____ \$ Brut ou Net de l'impôt applicable

Date de début (jj/mm/aaaa)

Fréquence (si la fréquence n'est pas précisée, les versements seront effectués par défaut sur une base mensuelle) :

Hebdomadaire Aux deux semaines Bimensuelle Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Dépôt dans mon compte bancaire – VEUILLEZ JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ Envoyez-moi un chèque

6. Directives spéciales

7. Débits préautorisés (DPA) VEUILLEZ JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ (Indiquez les répartitions des dépôts à la section 3.)Fréquence : Hebdomadaire Aux deux semaines Bimensuelle Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Montant

Début des DPA (jj/mm/aaaa)

En signant ci-dessous, vous, titulaire(s) du compte bancaire, par les présentes :

- autorisez Placements Empire Vie Inc. ou son mandataire à débiter le compte bancaire indiqué sur le chèque annulé ci-joint pour financer les dépôts comme indiqué ci-haut;
- reconnaissez que, s'il s'agit d'un placement personnel, le DPA sera considéré comme un DPA personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). Si le DPA est à des fins commerciales, il sera considéré comme un DPA d'entreprise;
- **renoncez aux exigences de préavis spécifiées à la section 15 a) et b) de la règle HI de l'ACP;**
- confirmez que toutes les personnes dont la signature est requise pour autoriser des opérations dans le compte bancaire ont signé ci-après;
- savez que certains droits d'exercer un recours existent dans le cas où un débit ne serait pas conforme à la présente entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir un remboursement pour compenser tout retrait qui ne serait pas autorisé ou conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits d'exercer un recours, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site Internet www.cdnpay.ca;
- comprenez que vous pouvez modifier ces directives ou annuler l'entente de DPA en tout temps pourvu que vous fournissiez un avis écrit à Placements Empire Vie Inc. ou à son mandataire au moins 10 jours à l'avance. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou plus d'information sur vos droits d'annuler une entente de DPA, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le www.cdnpay.ca.

Signature du signataire du compte bancaire

X

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du co-signataire du compte bancaire

X

Date (jj/mm/aaaa)

8. Déclaration et autorisation**En signant ci-dessous, je confirme ce qui suit :**

- J'ai l'âge légal et la capacité de fournir des directives de placement et d'acheter des valeurs mobilières.
- Je souscris ou demande à la Compagnie de fiducie Citi Canada de souscrire des parts de fonds communs de placement Empire Vie selon les directives contenues dans ce formulaire. J'accuse réception par la présente du prospectus simplifié à jour et/ou des aperçus des fonds et de tout autre document qui doit être communiqué concernant chaque fonds dont des parts sont souscrites. J'accepte d'être lié(e) par les modalités énoncées dans le prospectus.
- J'ai lu et j'accepte les modalités énoncées dans ces documents et comprends que toutes les opérations effectuées dans mon compte sont conformes aux modalités énoncées dans ces documents.

Je comprends et accepte que :

- Toute souscription peut être rejetée ou refusée dans les deux jours suivant la réception et que, dans cette éventualité, mon argent me sera retourné.
- Si je choisis l'option avec frais de souscription initiaux, j'accepte de payer une commission qui peut être déduite du montant de mon placement original. Si je choisis l'option avec frais de souscription différés ou frais réduits, le courtier recevra une commission et je devrai possiblement payer des frais lorsque je demanderai de faire racheter des parts, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié. J'autorise également le paiement de commissions de suivi au courtier, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié.
- Les fonds communs de placement Empire Vie facturent des frais de rachat durant un certain nombre de jours après la souscription. Veuillez vous référer au prospectus ou demander à votre conseiller pour savoir si les frais de rachat s'appliquent aux fonds dont vous souscrivez des parts.

Le placement dans des fonds communs de placement peut être assorti de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire attentivement le prospectus, qui contient des renseignements détaillés sur les fonds, avant d'effectuer des placements. Les fonds communs de placement ne sont pas protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par toute autre agence gouvernementale de protection des dépôts et ne sont pas garantis ni assurés par Placements Empire Vie Inc. ni L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Leurs valeurs changent fréquemment. Il n'existe aucune garantie à l'effet qu'un fonds de marché monétaire maintienne sa valeur d'actif nette ou que la totalité du capital que vous avez investi vous revienne. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Signature du titulaire du compte

X

Date (jj/mm/aaaa)

Deuxième signataire autorisé (titulaire de compte conjoint ou conjoint du titulaire pour les régimes immobilisés en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse)

X

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du conseiller

X

Date (jj/mm/aaaa)